



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 décembre 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation :

1- À l'article 6.7.3 du règlement de zonage numéro 745, relativement à la construction d'un garage attaché afin d'autoriser deux garages attachés au lieu de un garage attaché et que la superficie pour un garage soit de 87,33 mètres carrés au lieu 74,5 mètres carrés.

2- À l'article 6.42 du règlement de zonage numéro 745, relativement aux accès aux aires de stationnement afin d'autoriser une somme des largeurs des accès de 9,76 mètres au lieu 8,50 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-15 et comprend le lot projeté numéro 6 483 783 du cadastre du Québec (le lot actuel est le numéro 6 372 897). L'adresse civique sera sur la rue projetée Ernest-Provencher.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-neuvième jour du mois de novembre 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier